



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

# Rapport • ANNUEL

2012 • 2013

# Lettres de présentation

## Québec, septembre 2013

---

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
**M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud**

## Montréal, septembre 2013

---

**M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud**  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,  
Chantal Dalpé

## Montréal, septembre 2013

---

**M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac**  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,  
Chantal Dalpé

# Table des matières

Lettres de présentation .....	Page 2
Mot de la présidente .....	Page 4
Rapport de la directrice générale et secrétaire .....	Page 6
Rapport des activités du Conseil d'administration.....	Page 8
Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec .....	Page 11
Rapport du Bureau du Syndic .....	Page 12
<b>Rapport des activités des comités statutaires</b>	
Comité d'inspection professionnelle.....	Page 14
Conseil de discipline .....	Page 16
Comité de révision .....	Page 17
Conseil d'arbitrage.....	Page 17
Comité de vérification.....	Page 18
Comité de la formation .....	Page 19
Comité de révision des demandes d'équivalence .....	Page 20
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires .....	Page 20
Tableau des membres.....	Page 21
États financiers consolidés .....	Page 31

## Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

Cette édition du rapport annuel 2012-2013 annule et remplace l'édition précédente publiée en septembre 2013.

# Mot de la présidente



Chantal Dalpé

Je me sens privilégiée d'avoir la possibilité, par notre rapport annuel, de rejoindre l'ensemble des administrateurs agréés du Québec.

L'année qui vient de s'écouler fut marquée par des événements paralysant le développement économique de nos grandes villes et de plusieurs de nos organisations.

Pendant ce temps, nous, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, avons mis les bouchées doubles afin de mieux nous positionner comme étant les professionnels incontournables en gestion et administration, réputés en matière de gouvernance et d'éthique.

Nous avons poursuivi notre démarche de positionnement du titre. Entre autres, nous vous avons écoutés et orienté nos stratégies et notre offre en fonction de vos réflexions. Nous avons également établi des partenariats avec des universités afin de mieux outiller nos gestionnaires : nous avons développé le premier programme de développement professionnel menant à un certificat en gestion de copropriété à l'Université McGill et un autre programme est en cours de négociations en conseil. Nous avons également conclu une entente avec l'UQAM pour le programme de MBA en conseil en management. Au moment d'écrire ces lignes, le programme a été annoncé et nous en sommes très fiers. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Office des professions du Québec à l'élaboration du champ descriptif de la profession, soit ce qui nous distingue des autres professionnels et nous espérons une conclusion favorable prochainement. Nous avons fait plusieurs représentations auprès de différentes instances afin de faire reconnaître la compétence, la capacité, la formation et les connaissances de nos membres. Nous avons grandement amélioré notre offre de services, tout en portant une attention particulière à notre mission première, la protection du public. Nous avons révisé nos processus d'inspection professionnelle et nous avons été plus vigilants en matière d'usurpation de titre, et ce, afin de mieux protéger le public et également nos membres.

Nous avons également vu une amélioration au niveau de la rétention du membership et nous constatons la qualité de nos membres. Notre dernier congrès annuel fut un franc succès par la qualité de ses conférenciers et de son organisation.

Nos grandes institutions auraient tout avantage à exiger que leurs décideurs soient des professionnels et bénéficient ainsi des avantages qui y sont reliés. Que dire de nos conseils municipaux? Il faut que la population regagne la confiance dans ses organisations. Les administrateurs agréés peuvent faire la différence. Le Conseil d'administration a d'ailleurs donné son aval à une nouvelle structure permettant à nos conseillers en management certifiés (C.M.C.) de mieux se positionner.

Les objectifs sont ambitieux, mais les résultats escomptés sont motivants. J'ai pu constater avec fierté que plusieurs de nos membres émérites ont décidé de s'engager activement pour faire rayonner la profession. Je ne peux m'empêcher de le répéter : la force d'une équipe passe obligatoirement par l'engagement de ses membres.

Nous sommes déjà bien ancrés dans la nouvelle année et nous nous activons à vous préparer un excellent congrès 2014, axé sur le développement durable. L'offre de formation est également améliorée constamment et nous pouvons constater que vous êtes de plus en plus sensibles à cette exigence de formation continue et que vous la valorisez. En effet, comment demeurer chef de file si nous ne pouvons maintenir et élargir nos compétences? Nous travaillons tous avec une clientèle de plus en plus informée et nous avons le devoir de leur offrir des services de qualité supérieure.

## Remerciements

Tous ces efforts mettent énormément de pression sur la direction générale et la permanence de l'Ordre. Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, je les remercie sincèrement pour leur engagement, leur créativité et leur dévouement.

Vous, chers membres, êtes extrêmement motivants. Nous avons la chance de faire partie d'un ordre professionnel diversifié où chacun peut établir des liens d'affaires avec un autre membre d'un domaine d'activités différent, mais qui fondamentalement se rejoignent de par leur formation et leurs responsabilités. Votre implication et vos commentaires sont indispensables à une amélioration continue et à une vigie d'affaires significatives. Le Conseil d'administration est extrêmement sensible à vos commentaires. Je vous remercie d'être là et de contribuer au développement de la profession. Merci de votre appui, merci de continuer à améliorer la qualité de la gestion au Québec et à l'étranger.

## Mot de la présidente (suite)

Je remercie également les membres du Conseil d'administration pour leur ouverture, leur support et leur dévouement.

Je ne pourrais passer sous silence la précieuse collaboration de l'Office des professions du Québec dans nos dossiers. Nous apprécions grandement leur soutien.

Nous sommes également heureux de collaborer avec les autres ordres professionnels du Québec et nous les remercions pour leurs efforts.

Pour terminer, je tiens à souligner l'effort de l'ensemble de nos bénévoles. Il est certain que faire du bénévolat est très exigeant, mais en même temps, combien motivant! Je les remercie sincèrement.

# Rapport de la directrice générale et secrétaire



Denise Brosseau

En 2012-2013, certaines mesures ont été adoptées ou révisées afin de mieux protéger le public. Ces mesures visent principalement le fonds d'indemnisation, le développement de la profession, la surveillance de l'usurpation de titre, les travaux concernant la réglementation de l'Ordre et la modernisation du champ descriptif de la profession. En voici les faits saillants :

## 1. Le fonds d'indemnisation

Exceptionnellement, une contribution spéciale avait été requise l'an dernier pour maintenir le niveau du fonds d'indemnisation à son plancher minimal. Ce fonds est un avantage indéniable pour le public, car il permet de mieux les protéger dans l'éventualité où un administrateur agréé utiliserait les sommes ou valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui auraient été confiées dans le cadre de l'exercice de sa profession.

Un total de dix-neuf (19) dossiers ont été traités par le fonds d'indemnisation de l'Ordre concernant un seul administrateur agréé, et ce, pour un montant total réclamé de 359 940,01 \$. Les membres du Comité d'évaluation des demandes au fonds d'indemnisation (le comité) ont évalué avec attention l'ensemble des réclamations et les pièces soumises. Suite à l'analyse et à la recommandation du comité, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre, lors de leur séance du 14 septembre 2012, ont déterminé que 16 des 19 dossiers étaient recevables en tout ou en partie, et ce, pour un montant total de 319 020,91 \$. Toutefois, l'indemnité maximale payable à même le fonds étant de 100 000 \$ pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé, et ce, en vertu de l'article 15 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* (le Règlement), les réclamations acceptées ont reçu un montant établi au prorata de l'indemnité maximale.

Grâce au professionnalisme des membres, à une saine gestion des ressources et des demandes d'indemnisation ainsi que des actions de prévention menées par l'Ordre, le fonds est de nouveau pleinement capitalisé et n'a pas nécessité de contribution spéciale pour l'année 2013-2014.

## 2. Les normes professionnelles

### a) Nouveau Code de déontologie

En juin 2011, les membres du Conseil d'administration ont déterminé qu'une révision en profondeur du Code de déontologie était nécessaire et pertinente, compte tenu de l'évolution, de la diversification de la profession et du rôle social des administrateurs agréés. En effet, la profession a beaucoup évolué depuis l'adoption du Code actuel en 2003. De plus, les nouvelles technologies, notamment l'utilisation des médias sociaux, ont créé de nouveaux impacts sur la profession et sur l'application du Code.

Pour y arriver, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre ont créé un comité de modification du Code de déontologie afin d'analyser le Code de déontologie actuel et en proposer un nouveau. Ce comité était composé de

membres provenant des divers domaines d'activités de la profession et d'experts sur les questions éthiques et déontologiques. De plus, un sondage sur les valeurs de la profession et sur le code de déontologie a eu lieu au mois de décembre 2011, afin de connaître l'opinion des membres sur les éléments touchant ces aspects.

Le comité a déposé un projet de nouveau Code de déontologie. Avant de l'adopter, les membres du Conseil d'administration ont consulté les membres de l'Ordre afin d'obtenir leurs commentaires sur ce projet. Il fut approuvé le 26 octobre 2012 et est présentement en processus d'approbation par le gouvernement.

### b) Modernisation du champ descriptif (article 37i du *Code des professions*)

En mai 2012, suite à l'adoption de la *Loi sur les comptables professionnels agréés* et aux représentations de l'Ordre, le ministre de la Justice demandait à l'Office des professions du Québec d'entreprendre, avec les ordres professionnels du secteur des affaires, une mise à jour de leur champ descriptif, et ce, afin de formuler une définition actualisée de leur profession. Par la même occasion, des représentations pouvaient être faites par les ordres afin d'identifier des activités qui devraient faire l'objet d'une réserve. L'échéancier présenté par l'Office était ambitieux et a demandé un grand travail méthodique et rapide par la permanence de l'Ordre.

À ce titre, l'Ordre a produit en août 2012 un document intitulé *Mémoire relatif à la modernisation du champ descriptif de la profession d'administrateur agréé et à la proposition d'activités réservées en administration*. Ce rapport dressait un portrait général de la pratique des membres (formation initiale, compétences, distinctions avec les autres professions). De plus, l'Ordre a formulé une demande d'actes réservés en gestion de copropriété, en gestion de résidences-services pour personnes âgées et d'un partage d'acte réservé pour les membres indépendants sur les conseils d'administration de sociétés d'État ou publiques.

Après quoi, l'Ordre a mené des consultations relatives à ce mémoire auprès des membres, des autres ordres professionnels, des partenaires et de tiers intéressés. Suite à des négociations et des travaux supplémentaires échelonnés sur plusieurs mois, une proposition concertée a été acceptée par les trois ordres concernés. Cette proposition est présentement en consultation.

Compte tenu de l'importance du dossier et des efforts demandés par ces travaux, nous espérons que les modifications au champ descriptif seront adoptées par le gouvernement au cours de l'année financière 2013-2014.

### c) Autres règlements

Plusieurs autres travaux ont été effectués relativement à l'actualisation de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France, à l'exercice en société de la profession, à la délivrance de permis, à la formation continue obligatoire et à la tenue de dossiers, lesquels se poursuivront en 2013-2014.

# Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

## 3. Le développement de la profession

La Direction générale a travaillé d'arrache-pied afin de déployer certains dossiers d'intérêt pour les membres et porteurs d'avenir :

- Durant la deuxième période de référence pour la formation continue obligatoire, laquelle se terminait le 31 mars 2013 : augmentation de l'offre de cours par un nouveau programme de formation, ayant 66 formations en ligne ou en classe dédiées aux membres, et un haut taux de satisfaction;
- Congrès 2013 - *Gérer les risques pour mieux performer* - lequel fut un succès avec plus de 200 participants et des conférenciers de renom;
- Déploiement du Plan stratégique 2012-2015;
- Forum d'orientation sur l'avenir de la profession en avril 2012;
- Groupes de travail sur le positionnement de la profession au printemps 2013;
- Déploiement du partenariat avec l'Université McGill : graduation de la première cohorte du Certificat universitaire en gestion de copropriété au Québec;
- Lancement d'un nouveau « look » au site Internet de l'Ordre et d'un contenu plus convivial;
- Nouveaux services aux membres : babillard d'offres d'emplois, La Personnelle (assurance auto, habitation et entreprise), Logiciels Abak (système de gestion de temps et dépenses, de facturation et de gestion de coût de projet), Selexion (plateforme Internet qui permet de trouver et sélectionner un avocat), négociation avec certains partenaires pour une tarification préférentielle pour les membres, publication des nouveaux membres;
- Présence accrue sur les médias sociaux;
- Visites dans les universités et les salons carrières : plus de 300 nouveaux étudiants affiliés;
- Publication d'une vidéo sur la profession en septembre 2012.

## 4. Les finances

La Direction générale est fière d'avoir réalisé un surplus de 88 577 \$ grâce à un travail acharné et rigoureux de chacun et à une volonté indéniable d'effectuer une saine gestion des ressources.

Principalement, ces surplus ont été générés par les amendes obtenues suite aux poursuites pénales pour usurpation du titre d'administrateur agréé, par la formation continue, le congrès 2013 et le remboursement de sommes payées en trop au Fonds des services de santé (FSS).

## 5. Secrétariat

Aucune élection n'a eu lieu durant l'exercice 2012-2013.

## 6. Remerciements

L'accomplissement de tous ces travaux n'aurait été rendu possible sans le travail acharné et professionnel de l'équipe de la Direction générale, dédiée à la mission de l'Ordre. Je tiens à les remercier et à leur témoigner toute ma reconnaissance.

Merci à notre Syndic pour la qualité et la quantité de travail accompli en 2012-2013.

Merci à la présidente qui, par son charisme et sa générosité, mène à bien les dossiers qui lui sont confiés.

Merci aussi aux membres du Conseil d'administration pour leur soutien, leur courage managérial et leur confiance à mon égard.

Merci aux bénévoles et aux membres de l'Ordre. Merci de croire à l'avancement de cette profession. Sans chacun de vous, la tâche qui m'est confiée serait impossible à réaliser.

Merci à Monsieur Ronald Pleau pour l'accomplissement de ses mandats à titre d'administrateur nommé au sein de notre ordre.

En terminant, mes pensées vont à Monsieur Jacques Lavallée, bénévole dédié jusqu'à la fin et fier de son titre de Fellow Administrateur agréé, lequel nous a quitté en juin dernier.

# Rapport des activités du Conseil d'administration

## PRÉSIDENTE

---

Mme Chantal Dalpé  
Réélue le 15 juin 2011, au suffrage des administrateurs élus

## ADMINISTRATEURS

---

**Région I (Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Mauricie et membres hors du Québec)**  
M. Paolo Brisebois  
Élu par acclamation le 3 avril 2009

M. Jacques Grisé  
Élu par acclamation le 3 avril 2009

Mme Louise Rochette, trésorière  
Cooptée le 18 juin 2010

**Région II (Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, Outaouais)**  
M. Serge Deschênes  
Coopté le 19 juin 2009

**Région III (Montréal et Laval)**  
Mme Chantal Dalpé, présidente  
Élue par acclamation le 12 avril 2011

M. Pierre Bergeron  
Élu par acclamation le 12 avril 2011

M. Marc Deschênes, vice-président  
Coopté le 17 janvier 2011

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

---

M. Yves Godbout  
Nommé le 16 mai 2011

M. Ronald Pleau  
Nommé le 20 mars 2009

## DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

---

M<sup>e</sup> Denise Brosseau

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

---

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 26 septembre 2012.

Le rapport annuel 2012-2013 sera présenté le 25 septembre 2013 lors de l'assemblée générale annuelle.

## RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013, le Conseil d'administration a tenu dix (10) réunions, dont quatre (4) réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

## Dossiers professionnels et administratifs

Nominations :

- Nomination de Marc Deschênes à titre de vice-président jusqu'en juin 2013;
- Nomination de Louise Rochette à titre de trésorière jusqu'en juin 2013;
- Nomination de Richard Mayrand, Pierre Perrault, Jacques Grisé, Pierre Bergeron et Robert Gravel à titre de membres du comité de sélection des Prix et distinctions jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Chantal Dalpé, Denise Brosseau, Jacques Grisé, Louise Rochette et Nicolas Handfield à titre de membres du comité stratégique jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Chantal Dalpé, Marc Deschênes et Jacques Grisé à titre de membres du comité d'évaluation des candidatures à l'exercice de la profession;
- Nomination de Samir Bachir à titre de vice-président du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Jan Towarnicki et d'Aline Désormeaux à titre d'inspecteurs jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Pierre Perrault, Eric F. Gosselin et Gaétan Veillette à titre de scrutateurs pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre de 2013;
- Nomination de Pierre Perrault à titre de président par intérim du comité d'inspection professionnelle jusqu'en juin 2013;
- Nomination de Jacques Lavallée et Jacques Brouillard à titre de membres du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2015;
- Nomination de J. L. Gilles LeVasseur à titre de membre du conseil de discipline jusqu'en mars 2015;

# Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

- Nomination de François Alepin, Yves Godbout et Jean-Pierre Naud respectivement à titre de président, membre nommé et membre du comité de révision jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Michel Côté, Robert Daigneault et Rock Gignac respectivement à titre de président, secrétaire et membre du Conseil d'arbitrage jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Marc Deschênes, Serge Deschênes, Aline Désormeaux, Yves Godbout, Pierre Dubois respectivement à titre de président, membres, membre nommé et membre externe du comité de vérification jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Jacques Grisé et Jacques Lavallée respectivement à titre de président et de membre du comité de la formation jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Bernard Angers, Jean-Charles Dion, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Normand Tremblay, Clément Bourassa, Yves L. Roch, Jan Towarnicki et Aline Désormeaux à titre d'inspecteurs jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Line Lacroix et Jeanne Simard à titre de membres du comité de révision des demandes d'équivalence jusqu'en mars 2015;
- Nomination d'Anthony Gagnon à titre de président de la section C.M.C. jusqu'en mars 2015;
- Nomination de Claude Laurent à titre de Syndic adjoint;
- Nomination de Chantal Dalpé, Denise Brosseau et Serge Deschênes respectivement à titre de représentante et de représentants substitués au Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'en mars 2014;

Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle, et ce, en vertu du paragraphe 1 de l'article 85.3 du *Code des professions*;

Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut d'avoir renouvelé leur adhésion au contrat du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, et ce, en vertu du paragraphe 2 de l'article 85.3 du *Code des professions*;

Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut d'accumuler les 40 heures de formation continue durant la période de référence 2009-2011, et ce, en vertu de l'article 20 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*;

Adoption d'une demande de permis temporaire en vertu de l'article 35 de la Charte de la langue française;

Création d'un comité afin de régler les différends avec la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre;

Adoption de modifications à la *Politique et directives relatives aux Prix et distinctions*;

Adoption du plan stratégique 2012-2015;

Adoption du plan d'actions 2013-2014;

Adoption de modifications à la *Politique et directives relatives à l'inspection professionnelle*;

Approbation de dix (10) poursuites en usurpation de titre;

Adoption du *Mémoire relatif à la modernisation du champ descriptif de la profession d'administrateur agréé et à la proposition d'activités réservées en administration*;

Adoption de modifications à l'*Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des administrateurs agréés au Québec et de professionnels en administration en France*;

Adoption des Prix et distinctions 2012-2013;

Recommandation du Prix Mérite du CIQ 2012-2013;

Adoption de modifications à l'ensemble des politiques de l'Ordre concernant notamment l'ajout de clauses protégeant la propriété intellectuelle de l'Ordre et l'actualisation de certaines d'entre elles;

Approbation d'un report des heures non effectuées durant la période de référence 2011-2013 dans les formations de compétences "générales" et "fondamentales" à la période de référence 2013-2015;

Déploiement de nombreux partenariats avec les universités et autres organismes.

## Dossiers relatifs à la réglementation

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*

- Entrée en vigueur le 28 juin 2012

Première proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Entrée en vigueur le 8 juin 2012

Deuxième proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012

- En processus d'évaluation par l'Office des professions

*Code de déontologie des administrateurs agréés* (nouveau)

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012

- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 13 mars 2013

- En processus d'évaluation par le gouvernement

*Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance d'un permis d'administrateur agréé de l'Ordre des*

## Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

*administrateurs agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012
- Publication à la Gazette officielle du Québec le 13 mars 2013
- Entrée en vigueur le 28 mars 2013

*Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*

- Adopté par le Conseil d'administration le 14 septembre 2012
- Publication à la Gazette officielle du Québec le 24 octobre 2012
- Entrée en vigueur le 8 novembre 2012

### Dossiers relatifs aux finances

Adoption du budget 2013-2014;

Adoption des états financiers vérifiés 2011-2012;

Adoption des classes de cotisation, de la cotisation annuelle et des frais disciplinaires pour l'exercice 2013-2014;

Adoption d'une politique du paiement de la cotisation 2013-2014 des nouveaux membres au prorata du nombre de mois restant à l'exercice, peu importe la catégorie;

Adoption d'un frais administratif de 300 \$ en cas de retard dans la remise du questionnaire d'inspection;

Adoption de changements à la classe de cotisation professeurs;

Approbation de versement d'indemnités pour 16 des 19 dossiers présentés au fonds d'indemnisation, et ce, pour un montant total de 100 000 \$;

Adoption d'une résolution bancaire pour le compte du fonds d'indemnisation;

Adoption des frais administratifs en vertu de l'article 86.0.1 du *Code des professions* pour l'année financière 2013-2014;

Adoption d'une transaction avec la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires concernant la compensation de sommes dues par chacune des parties.

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

### LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

M<sup>e</sup> Denise Brosseau  
Directrice générale et secrétaire

### LE BUREAU DU SYNDIC

Claude Ayotte  
Syndic

### LE PERSONNEL

Josée Trudel  
Directrice du développement de la profession

M<sup>e</sup> Nicolas Handfield  
Directeur des affaires juridiques  
Secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline

M<sup>e</sup> Elizabeth Henaire  
Coordonnatrice, registrariat, admission et conformité

Bo Na Xu  
Coordonnatrice, services administratifs et comptabilité

Florence Lagouarde  
Coordonnatrice, communications et événements

Manon Daneau  
Coordonnatrice, formation continue

Isabelle Désy  
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline

Cathy Lee Hachey  
Coordonnatrice, gestion documentaire et réceptionniste

# Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Yves Godbout  
Ronald Pleau

D'entrée de jeu, nous remercions le Conseil d'administration de l'Ordre de nous offrir cette opportunité. Une première dans l'histoire de l'Ordre de permettre aux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) de participer au rapport annuel de l'Ordre.

Les administrateurs nommés de l'OPQ ont les mêmes pouvoirs et obligations que ceux élus par les membres de l'Ordre, à l'exception qu'ils ne participent pas à l'élection de l'exécutif (président, vice-président ou trésorier) ni au remplacement de poste vacant. Contrairement à la croyance populaire, aucune reddition de compte de notre administration n'est faite à l'OPQ. Nous pouvons aussi siéger à tous les comités de l'Ordre, tels que le comité de vérification ou de gouvernance.

L'Ordre s'est, encore cette année, acquitté de sa mission de protection du public, et ce, malgré la petite équipe de la permanence qui a fait un travail exemplaire. À titre d'exemples, notons notamment le traitement du premier dossier d'indemnisation avec 19 dossiers traités, l'augmentation de l'offre de formation continue et l'augmentation des enquêtes en matière d'usurpation de titre.

Nous exprimons notre inquiétude quant à la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires, dont l'Ordre est le constituant, laquelle n'a distribué aucune bourse depuis deux (2) ans. Malgré ses règles de constitution, près du quart de son capital a été dépensé. Nous espérons un retour rapide à sa mission.

En terminant, soulignons la contribution de M. Ronald Pleau, dont le deuxième mandat s'est terminé en mars dernier. Nous tenons à le remercier chaleureusement.

# Rapport du Bureau du Syndic



Claude Ayotte

J'occupe la fonction de Syndic depuis le 18 février 2011, en premier lieu à titre intérimaire et, par la suite, de façon permanente.

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au Syndic pour recevoir les plaintes du public relativement à la gestion déontologique de la pratique des membres de l'Ordre. Ainsi il est possible pour le citoyen de s'adresser directement au Syndic.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le Syndic a par ailleurs une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Son seul objectif est la protection du public.

L'Office des professions du Québec décrit ainsi les droits et recours : toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci :

- a) A fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'un manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier;
- b) A manqué à ses obligations professionnelles.

Il existe trois (3) types de recours contre un professionnel :

- 1) Les recours disciplinaires;
- 2) Les recours relatifs aux honoraires;
- 3) Les recours judiciaires.

Dans certaines circonstances, les trois (3) recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le Syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le Conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas en accord avec la décision du Syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le Syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dans le cas où un client a un différend concernant le montant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Le Syndic a une délégation de pouvoir du Conseil d'administration de l'Ordre, partagée avec le directeur des affaires juridiques, afin d'enquêter sur l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C., suite à des dénonciations du public ou de membres de l'Ordre ou révélée par le programme VIGIE de surveillance médiatique.

Le Syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le Conseil de discipline. Une surveillance médiatique des journaux et une cyber surveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre.

## Rapport du Bureau du Syndic (suite)

Le nombre de vérifications du programme de VIGIE surveillance médiatique a été de 443 pour la période se terminant le 31 mars 2013. Cela est principalement dû à la commission Charbonneau, à l'escouade Marteau et à certains dossiers d'enquêtes journalistiques. Cette VIGIE nous a permis d'avoir quelques pistes pour des cas d'usurpations (dont l'un a été transmis à l'Ordre des ingénieurs et deux à l'Ordre des comptables professionnels agréés) et trois cas de dérogations déontologiques.

Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2012 .....	18
Nombre de dossiers ouverts du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 .....	19
Nombre total de membres visés par les dossiers ouverts.....	39
Nombre de décisions de porter plainte .....	3
Nombre de décisions de ne pas porter plainte .....	20
Nombre de dossiers réglés par conciliation.....	1
Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2013 .....	15
Nombre de vérifications du programme VIGIE médiatique .....	443

# Rapport du comité d'inspection professionnelle

Pierre Perrault, président par intérim (depuis le 22 mars 2013)

Fouad Georges Sayegh, président (jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013)

Samir Bachir, vice-président (jusqu'au 8 mars 2013)

Jacques Brouillard

Andrée Guy

Denis Champagne

Jacques Lavallée

Isabelle Désy, secrétaire

M<sup>e</sup> Nicolas Handfield, secrétaire adjoint

L'article 109 du *Code des professions* prescrit qu'un comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre. Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, produits, équipements, etc. nécessaires à l'exercice de leur profession. De plus, il procède à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne. Le CIP s'assure également que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais aussi maintiennent un niveau de connaissances et de compétences suffisant à l'exercice de leur profession.

Le CIP s'entoure d'une équipe d'inspecteurs afin d'accomplir son mandat, à savoir Mme Aline Désormeaux et MM. Bernard Angers, Jean-Charles Dion, Rodrigue Blanchette, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Jean Labrosse, Normand Tremblay, Clément C. Hudon, Clément Bourassa et Yves L. Roch.

## 1. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

---

Les membres suivants étaient ciblés dans le programme de surveillance générale de la pratique :

- Les membres détenant un compte en fidéicommiss;
- Les membres ayant le titre de conseiller en management certifié (C.M.C.);
- Les membres ayant le titre de planificateur financier (Pl.Fin.);
- Les membres œuvrant dans le domaine de l'immobilier;
- Les membres œuvrant dans le domaine de la gestion de copropriété;
- Les membres ayant 15 ans et plus d'accréditation à l'Ordre.

Les membres offrant des services directement au public sont inspectés en priorité.

## 2. ACTIVITÉS DU CIP

---

Au cours de l'exercice 2012-2013, le CIP s'est réuni à cinq (5) reprises.

Le CIP est fier d'avoir réalisé son objectif d'inspecter tous les membres offrant des services directement au public dans un délai maximum de cinq ans.

## Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

Exercice terminé le 31 mars :	2013	2012
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	44	12
Nombre de visites effectuées	10	22
Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés	76	101
Nombre de rapports d'inspection suite à des visites	10	27
Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires	93	74
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	0
Nombre de dossiers transmis au Syndic	2	0
Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice	15	44

Aucune enquête spéciale ne fut demandée par le Conseil d'administration.

Voici les faits saillants des recommandations faites par le CIP au cours de l'exercice :

- Respect des obligations de formation continue et conservation des pièces justificatives
- Confidentialité dans l'utilisation des outils informatiques
- Assujettissement aux règles prescrites concernant l'exercice en société
- Utilisation des titres réservés sur toute correspondance, dont les courriels
- Avances d'honoraires assujettis à la comptabilité en fidéicommiss
- Tenue de dossiers et de cabinet : conservation de dossiers (obligatoire), méthodes et politiques de travail (meilleures pratiques) et affichage du permis.

# Rapport du Conseil de discipline

## M<sup>e</sup> Pierre Linteau, président

Rock Gignac  
Allen Hamel  
Viateur Laplante  
Jean Raymond  
Denise Turenne  
M<sup>e</sup> Jean Morin

Isabelle Désy, secrétaire  
M<sup>e</sup> Nicolas Handfield, secrétaire adjoint

## Rôle du Conseil

Le Conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'Ordre. Le mandat du Conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du Conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil a tenu une journée d'audience concernant une plainte déposée par le Syndic.

Les décisions rendues par le Conseil durant l'exercice 2012-2013 consistent en :

- Une décision déclarant l'intimé coupable sur 35 chefs et l'acquittant sur 2 chefs;
- Une décision imposant à l'intimé une radiation permanente sur huit chefs, une radiation temporaire de sept ans sur cinq chefs, une radiation temporaire de cinq ans sur cinq chefs, une radiation temporaire de deux ans sur sept chefs, l'ensemble de ces périodes de radiation devant être purgées concurremment, ordonnant la publication d'un avis à cet effet dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a eu son domicile professionnel ainsi que le paiement des déboursés;
- Une décision déclarant l'intimé coupable sur trois chefs.

Aucune recommandation au Conseil d'administration ne fut rendue.

Deux décisions furent rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Aucune décision ne fut portée en appel au Tribunal des professions et aucun appel n'est en suspens.

# Comité de révision

## M<sup>e</sup> François Alepin, président

Ronald Pleau  
Jean-Pierre Naud

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le Syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante. L'objectif du comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par Syndic soit juste, équitable et conforme au *Code de déontologie des administrateurs agréés* et au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2012-2013, le comité de révision n'a pas été sollicité. L'absence de demandes de révision prouve l'excellent travail du Bureau du Syndic.

# Conseil d'arbitrage

## Michel Côté, président

M<sup>e</sup> Robert Daignault, secrétaire (depuis le 22 mars 2013)  
M<sup>e</sup> Claude Laurent, secrétaire (jusqu'au 22 mars 2013)  
Rock Gignac

Le mandat du Conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

# Comité de vérification

**Marc Deschênes, président**  
Serge Deschênes, administrateur  
Pierre Dubois, membre externe  
Yves Godbout, administrateur nommé  
Jean Landry, membre externe

Le comité de vérification assume trois (3) niveaux de responsabilités :

- **En regard des vérificateurs de l'Ordre** : recommander au Conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel de vérification et procéder annuellement à leur évaluation.
- **En regard des informations financières** : examiner et valider des états financiers vérifiés avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-vérification et en assurer le suivi.
- **En regard des contrôles financiers** : examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Le comité de vérification se compose de deux membres élus du Conseil d'administration, d'un membre du Conseil d'administration nommé par l'Office des professions du Québec et de deux professionnels spécialisés en vérification et audit qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Notamment, le comité a :

- Conseillé la Direction générale dans divers dossiers relatifs aux opérations comptables;
- Exercé un suivi rigoureux sur les remarques du vérificateur externe et communiqué à celui-ci les préoccupations des membres du comité envers certaines situations pouvant avoir une incidence financière pour l'Ordre;
- Révisé et approuvé le plan de vérification pour l'exercice 2013-2015;
- Révisé les états financiers vérifiés de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre;
- Reçu la lettre de recommandation post-vérification;
- Examiné le budget de l'exercice 2013-2014 et formulé ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre;
- Tenu une période à huis clos en une occasion en l'absence des gestionnaires de l'Ordre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur professionnalisme et leur disponibilité. De plus, je tiens à souligner la contribution bien appréciée au cours des dernières années de monsieur Jean Landry qui a décidé de passer le flambeau. Nous souhaitons donc la bienvenue à madame Aline Désormeaux pour la prochaine année. Nous remercions aussi monsieur Yves Godbout pour sa participation au comité suite à sa décision d'offrir à monsieur Louis-Marie Bissonnette de le remplacer au sein du comité de vérification.

# Comité de la formation

## Jacques Grisé, président, membre du Conseil d'administration

Jacques Lavallée

Raad Jassim, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Rachid Ghilal, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Antoine Goutier, nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au Conseil d'administration.

En 2012-2013, les membres du comité se sont réunis à une reprise afin d'effectuer une analyse des nouveaux programmes de maîtrise en management (M.M.) à HEC Montréal et à l'Université McGill ainsi que du baccalauréat en administration des affaires de la TELUQ, et ce, aux fins de l'admissibilité au permis d'administrateur agréé.

Suite à cette analyse, un avis a été déposé au Conseil d'administration de l'Ordre afin de recommander une modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Cette modification a été adoptée telle quelle et déposée à l'Office des professions du Québec en cours d'année.

De plus, lors de la même rencontre et dans le cadre du processus de modernisation du champ descriptif amorcé par l'Ordre et l'Office des professions du Québec, le comité a émis un avis favorable à propos de l'adéquation entre la formation initiale des administrateurs agréés et les projets de champ descriptif et d'activités réservées déposés par l'Ordre.

# Comité de révision des demandes d'équivalences

Raad Jassim  
Yvon Gasse  
Eric F. Gosselin  
Line Lacroix  
M<sup>e</sup> Jeanne Simard

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2012-2013, le comité de révision des demandes d'équivalences n'a pas été sollicité.

# Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

Chantal Dalpé  
M<sup>e</sup> Jean Morin  
Jean Richard  
Nicol Pageau-Goyette (mandat expiré en mars 2011)  
Denis Gamache (mandat expiré en novembre 2012)  
Michel C. Côté  
Gabriel Savard

Le mandat de la *Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* est, selon son acte constitutif, de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Pour soutenir la mission de la Fiducie, les fiduciaires doivent octroyer des bourses d'études à des étudiants cotisant à l'Ordre et inscrits à un programme d'études universitaires reconnu par l'Ordre, ainsi qu'à l'octroi de bourses d'affaires à des professionnels de la gestion membres de l'Ordre.

L'Ordre est le constituant de la Fiducie, ayant un droit de surveillance en vertu de l'article 1287 du *Code civil du Québec*, et ce, même si le patrimoine de la Fiducie est distinct de celui de l'Ordre.

En 2012-2013, aucune bourse n'a été émise.

# Tableau des membres

## Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013

### Inscription au tableau des membres

	2011-2012	2012-2013
Membres inscrits au début de l'année	1577	1460
Plus : membres admis et inscrits durant la période	119	239
<i>Premières inscriptions</i>	98	161
<i>Réinscriptions</i>	21	78
Moins : membres radiés ou décédés	272	293
<i>Retrait du tableau des membres pour démissions</i>	244	234
<i>Radiation administrative :</i>		
• <i>n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation</i>	18	40
• <i>non-conforme à l'assurance responsabilité professionnelle</i>		6
• <i>n'a pas complété sa formation continue obligatoire dans les délais</i>		12
<i>Radiation disciplinaire</i>	1	0
<i>Décès</i>	9	1
Membres inscrits à la fin de l'année	1424	1406
Étudiants	36	305
<b>Total des inscriptions</b>	<b>1460</b>	<b>1711</b>

### Catégorie de permis

	2011-2012	2012-2013
Régulier	1424	1406

### Classe de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### Autorisations spéciales

	2012-2013
Accordées	0
Renouvelées	0

### Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

### Répartition des membres selon la région administrative

	2012-2013
01 - Bas-Saint-Laurent	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	30
03 - Capitale-Nationale	201
04 - Mauricie	34
05 - Estrie	33
06 - Montréal	533
07 - Outaouais	36
08 - Abitibi-Témiscamingue	12
09 - Côte-Nord	5
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 - Chaudière-Appalaches	60
13 - Laval	60
14 - Lanaudière	52
15 - Laurentides	60
16 - Montérégie	195
17 - Centre-du-Québec	8
99 - Hors du Québec	65

## Tableau des membres (suite)

### Répartition des membres selon le sexe

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Homme	1257	1124	1107
Femme	320	300	299
<b>Total</b>	<b>1577</b>	<b>1424</b>	<b>1406</b>

### Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres *	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant**	Date du versement	Montant	Date du versement
Membre régulier	979	650,00 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre - cotisation réduite	18	325,00 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Administrateur finissant universitaire an 1	13	325,00 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Administrateur finissant universitaire an 2	9	487,50 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre professeur	23	162,50 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre retraité	78	162,50 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre gouverneur	7	0,00 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre à vie	3	0,00 \$	2012-04-01	75,00 \$	2012-04-01
Membre régulier - secteur planification financière	75	650,00 \$	2012-04-01	200,00 \$	2012-04-01
Membre régulier - secteur conseiller en management certifié	201	650,00 \$	2012-04-01	200,00 \$	2012-04-01

\* Les membres sont classés dans une catégorie prédominante, mais peuvent se retrouver dans une catégorie secondaire. (ex.: membre gouverneur – secteur conseiller en management certifié).

\*\* Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

### Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	2012-2013
un permis temporaire	1
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

### Exercice de la profession en société

	2012-2013
Nombre de S.E.N.C.R.L. accréditées	1
Nombre de SPA accréditées	23
Nombre de membres en S.E.N.C.R.L.	1
Nombre de membres en SPA	23

## Tableau des membres (suite)

### Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
2003-2004	2 610	30	210	2 850
2004-2005	2 433	33	199	2 665
2005-2006	2 282	34	223	2 539
2006-2007	2 102	25	162	2 289
2007-2008	1 980	32	81	2 093
2008-2009	1 842	4	82	1 928
2009-2010	1 644	2	84	1 730
2010-2011	1 577	0	76	1 653
2011-2012	1 424	0	36	1 460
2012-2013	1 406	0	305	1 711

### Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	2012-2013
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

### Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	2012-2013	
	Suspensions	Révocations
Administrateur agréé	0	0

### Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Lieu de délivrance du diplôme	reçues	acceptées	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	2	0	0	0
Hors du Canada	18	18	0	0	0

## Tableau des membres (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
Lieu où a été acquise la formation	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	1	0	0	1
Hors du Canada	9	7	0	1	1

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée en tout ou en partie ne comportait une précision de la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Au cours de l'année 2012-2013, deux (2) demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française ont été reçues et les deux demandes ont été accordées. Cependant, un seul permis a été émis à ce titre.

L'Ordre ne dispose pas de réglementation permettant la délivrance de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	78	78	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

## Tableau des membres (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement hors Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada</b>				
en Ontario	2	2	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Hors Canada</b>				
<b>Europe</b>				
en France	1	1	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
reste de l'Europe (ni France, ni UE)	0	0	0	0
<b>Ailleurs</b>				
aux États-Unis	1	1	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	9	9	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres				
Lieu où a été acquise la formation reconnue équivalente	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada</b>				
au Québec	58	58	0	0
en Ontario	1	1	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Hors Canada</b>				
<b>Europe</b>				
en France	3	3	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
reste de l'Europe (ni France, ni UE)	0	0	0	0
<b>Ailleurs</b>				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	4	4	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Tableau des membres (suite)

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités				
Lieu où a été acquise la formation reconnue équivalente	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Canada (règlement pris en vertu de 94 q)</b>				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
<b>UE</b>				
en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	4	4	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
<b>Ailleurs</b>				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	4	4	0	0

### Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### Rapport des activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Les cas d'annulation ou d'absence de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle ont été constatés et ont obligé les membres du Conseil d'administration à intervenir et à radier certains membres pour non conformité à ce règlement. En 2009, l'Ordre a mis sur pied un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle lors de l'entrée en vigueur du *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant prévu de la garantie collective est de un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

## Tableau des membres (suite)

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

### Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Six (6) demandes ont été présentées au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2012-2013, et ce, pour un montant total de 48 172,36 \$. Toutes ces demandes concernent le même administrateur agréé que les treize (13) dossiers qui étaient en suspens pour l'année précédente.

Les membres du Comité d'évaluation des demandes au fonds d'indemnisation (le comité) ont évalué avec attention l'ensemble des réclamations et les pièces soumises. Suite à l'analyse et à la recommandation du comité, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre, lors de leur séance du 14 septembre 2012, ont déterminé que seize (16) des dix-neuf (19) dossiers étaient recevables en tout ou en partie, et ce, pour un montant total de 319 020,91 \$. Toutefois, l'indemnité maximale payable à même le fonds étant de 100 000 \$ pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé, et ce, en vertu de l'article 15 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* (le Règlement), les réclamations acceptées recevront un montant établi au prorata de l'indemnité maximale :

Dossier	Montant réclamé	Montant accepté	Indemnité versée
506.101.01	71 761,46 \$	71 761,46 \$	22 494,28 \$
506.101.02	44 207,16 \$	44 207,16 \$	13 857,14 \$
506.101.03	13 642,31 \$	13 642,31 \$	4 276,31 \$
506.101.04	28 771,54 \$	28 771,54 \$	9 018,70 \$
506.101.05	25 922,81 \$	25 922,81 \$	8 125,74 \$
506.101.06	13 661,96 \$	13 661,96 \$	4 282,47 \$
506.101.07	19 965,00 \$	-\$	-\$
506.101.08	24 420,61 \$	23 707,81 \$	7 431,43 \$
506.101.09	19 895,44 \$	10 000,00 \$	3 134,59 \$
506.101.10	7 455,80 \$	2 650,54 \$	830,84 \$
506.101.11	2 034,67 \$	1 994,67 \$	625,25 \$
506.101.12	INCONNU	-\$	-\$
506.101.13	40 030,00 \$	39 096,87 \$	12 255,27 \$
506.101.14	4 853,19 \$	4 438,48 \$	1 391,28 \$
506.101.15	20 146,61 \$	20 146,61 \$	6 315,14 \$
506.101.16	9 537,57 \$	9 537,57 \$	2 989,64 \$
506.101.17	8 158,08 \$	7 592,41 \$	2 379,91 \$
506.101.18	1 897,03 \$	1 888,71 \$	592,03 \$
506.101.19	3 578,77 \$	-\$	-\$
<b>TOTAUX</b>	<b>359 940,01 \$</b>	<b>319 020,91 \$</b>	<b>100 000,00 \$</b>

### Rapport des activités relatives à la formation continue

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, l'Ordre a offert à ses membres plusieurs formations sur divers sujets dans le cadre de son programme de formation continue :

## Tableau des membres (suite)

Titre	Date	Nombre de participants	Durée (heures)
Mobilisation et climat de travail	26 septembre 12	15	7
Principes de la gestion de projets	26 septembre 12	38	7
Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis!	30 janvier 13	166	1,5
Gouvernance des risques	30 janvier 13	103	1,5
Aspects juridiques de la copropriété divise examinés sous l'angle de la prévention pour le gestionnaire	30 janvier 13	23	1,5
Surveillance des risques : des outils à votre portée	30 janvier 13	44	1,5
Risque de l'aveuglement volontaire	30 janvier 13	85	1,5
Être administrateur agréé : quelles implications pour notre santé psychologique ?	30 janvier 13	13	1,5
Gestion des risques en sécurité de l'information	30 janvier 13	69	1,5
Risque d'entreprise : des opérations à la stratégie	30 janvier 13	82	1,5
Protéger la réputation de votre entreprise dans un monde d'incertitude	30 janvier 13	26	1,5
Protéger vos investissements en technologies de l'information par la gestion des risques au cours de leur cycle de vie	30 janvier 13	61	1,5
Importance de la gestion des risques dans le milieu des affaires	31 janvier 13	134	1,5
Gestion des risques dans un projet - Paranoïa ou action ?	31 janvier 13	106	1,5
Risque et innovation	31 janvier 13	28	1,5
Défis de l'administrateur face au développement durable	31 janvier 13	72	1,5
Stratégie et impératif de la gestion des risques : savoir s'y prendre pour performer	31 janvier 13	60	1,5
Éviter les scandales à la Une en optant pour une saine gouvernance	31 janvier 13	134	1,5
PFPI - Transfert intergénérationnel par une fiducie testamentaire contrôlant une entreprise opérante	31 janvier 13	12	7,5
Cohésion des équipes et résolution de conflits	6 mars 13	2	7
Comment accéder à un C.A. et comment se démarquer par un C.V. gagnant	15 février 13	4	7
Conjoncture économique et marchés financiers	5 février 13	5	7
Défis et risques du cadre de gouvernance - Prise de décision stratégique - Québec	11 mars 13	18	7
Éthique en gestion - Trucs et astuces - Montréal	15 mars 13	40	7
Éthique en gestion - Trucs et astuces - Québec	25 mars 13	11	7
Gestion des fournisseurs	8 mars 13	4	7
Gestion du risque de fraude - Montréal	23 janvier 13	33	7
Gestion du risque de fraude - Québec	22 février 13	10	7
Gouvernance renouvelée des organisations - Québec	6 février 13	7	7
Impact de vos décisions sur la performance humaine	4 février 13	7	7
PFPI - Planification et gestion d'un patrimoine immobilier d'un groupe familial	22 mars 13	8	7,5
Rencontre d'un client - Démarrez avec une démarche qui vous démarque	1 <sup>er</sup> février 13	4	4
Réorganisation corporative dans un contexte de transfert d'entreprise	16 janvier 13	6	7
Présentation du CIP sur la surveillance générale	17 décembre 12	10	7
Techniques d'entrevue	18 décembre 12	9	7
Groupes de discussion - Positionnement de la profession - Montréal	20 avril 12	34	5,5
Groupe de discussion - Positionnement de la profession - Québec	18 mars 13	9	4

## Tableau des membres (suite)

Titre	Date	Nombre de participants	Durée (heures)
Techniques de négociation pour administrateur et entrepreneur	18 février 13	3	7
Améliorer la prise de décision	Continu en ligne	11	1
Audit interne dans l'organisation	Continu en ligne	3	1
Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez ?	Continu en ligne	2	1
Comment augmenter sa notoriété	Continu en ligne	2	1
Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis! (version en ligne)	Continu en ligne	4	1,5
Conflits d'intérêts	Continu en ligne	115	1
Conventions entre actionnaires	Continu en ligne	8	2
Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui	Continu en ligne	3	1
Devenir une organisation apprenante	Continu en ligne	7	1
Éthique dans les jeux de pouvoir	Continu en ligne	2	1
Éthique et déontologie professionnelle	Continu en ligne	70	1
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	Continu en ligne	33	1,5
Gérer les personnalités difficiles	Continu en ligne	8	3
Gouvernance, au-delà de la plomberie des conseils d'administration	Continu en ligne	102	2
Inspection professionnelle : êtes-vous prêt ?	Continu en ligne	15	1
Leadership du changement : défis et possibilités	Continu en ligne	9	1
Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique	Continu en ligne	12	3
Opérations transfrontalières pour particuliers	Continu en ligne	2	1
Potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation	Continu en ligne	55	7,5
Pouvoir et influence dans l'organisation	Continu en ligne	12	1
Quel type de joueur politique êtes-vous ?	Continu en ligne	15	1
Responsabilisation	Continu en ligne	4	2
Secret professionnel et autres obligations de confidentialité	Continu en ligne	62	1
Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels (PRPC) et sécurité de l'information	Continu en ligne	110	2
Utilisation du Web 2.0 en affaires	Continu en ligne	11	3
GPP - Charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions	Continu à distance	17	2
GPP - Démarrage d'entreprise	Continu à distance	17	2
GPP - Encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé	Continu à distance	17	4
GPP - Gestion d'une fiducie : justification, paramètres constitutifs, mise en place, types de fiducies, dissolution...	Continu à distance	18	2
GPP - Gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière	Continu à distance	18	2
GPP - Gestion de la rétribution et des avantages sociaux	Continu à distance	17	2
GPP - Gestion des aspects fiscaux pour particuliers	Continu à distance	20	2
GPP - Gestion des aspects légaux	Continu à distance	17	2
GPP - Gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille	Continu à distance	17	2
GPP - Gestion des placements	Continu à distance	19	2
GPP - Gestion des risques en affaires	Continu à distance	18	2
GPP - Gestion successorale	Continu à distance	17	2
GPP - Liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise	Continu à distance	17	2
GPP - Opérations interprovinciales et internationales	Continu à distance	17	2
GPP - Prévention et la gestion des risques	Continu à distance	18	2
GPP - Stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine	Continu à distance	18	2
GPP - Gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires	Continu à distance	17	2

## Tableau des membres (suite)

La deuxième période de référence, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011, s'est terminée le 31 mars 2013.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Le souci de protection du public a motivé la mise en place de cette nouvelle exigence pour les membres. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, accumuler un minimum de quarante (40) heures de formation continue, par période de référence de deux (2) ans, directement liées à la pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect avec les critères de reconnaissance prévu au *Règlement*. Afin de supporter ses membres dans leurs obligations de formation, l'Ordre a développé des ententes avec quelques universités et des dispensateurs de formation. Le programme de formation est diffusé sur le site Internet de l'Ordre au [www.adma.qc.ca](http://www.adma.qc.ca). Depuis janvier 2012, l'Ordre offre des cours en ligne via sa plateforme de formation continue Capital ADMA et prévoit élargir l'offre de formation dans les années à venir.

## Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

### Enquêtes complétées

	2012-2013
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	14
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

### Poursuites pénales intentées

	2012-2013
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

### Jugements rendus

	2012-2013	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	14 000 \$	



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

# États financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

## Table des matières

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	32
<b>États financiers consolidés</b>	
États de la situation financière .....	33
États des résultats .....	36
États de l'évolution des actifs nets .....	37
États des flux de trésorerie .....	38
Notes complémentaires aux états financiers consolidés .....	39
<b>Renseignements supplémentaires consolidés</b>	
Annexe des renseignements supplémentaires .....	47

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires, qui comprennent les bilans consolidés au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère appropriée des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*BDO Canada S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP*<sup>1</sup>

Montréal (Québec)  
Le 13 août 2013

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n°A108708

# État consolidé de la situation financière

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
<b>31 mars 2013</b>				
<b>Actif</b>				
<b>Court terme</b>				
Encaisse	58 530 \$	- \$	9 275 \$	67 805 \$
Placements temporaires (Note 3)	540 000	-	-	540 000
Débiteurs (Note 4)	77 589	-	4 009	81 598
Frais payés d'avance	11 681	-	-	11 681
Placements échéant à court terme (Note 5)	-	-	25 704	25 704
	687 800	-	38 988	726 788
Avances de la Fiducie FBA, sans intérêt	16 242	-	(16 242)\$	-
Placements à long terme (Note 5)	-	115 928	507 066	622 994
Immobilisations corporelles (Note 6)	16 955	-	-	16 955
Actifs incorporels (Note 7)	10 062	-	-	10 062
	731 059 \$	115 928 \$	529 812 \$	1 376 799 \$
<b>Passif et actifs nets</b>				
<b>Court terme</b>				
Créditeurs (Note 9)	345 313 \$	- \$	(11 588)\$	333 725 \$
Billet à demande (Note 10)	50 000	-	(50 000)	-
Portion à court terme des prêts à terme (Note 10)	7 143	-	(7 143)	-
Cotisations reportées	599 336	-	-	599 336
	1 001 792	-	(68 731)	933 061
Prêts à terme (Note 10)	14 285	-	(14 285)	-
Avance interfonds, sans intérêt	(389)	389	-	-
	1 015 688	389	(83 016)	933 061
<b>Actifs nets</b>				
Non affectés	(284 629)	-	-	(284 629)
Affectés	-	115 539	612 828	728 367
	(284 629)	115 539	612 828	443 738
	731 059 \$	115 928 \$	529 812 \$	1 376 799 \$
<b>Éventualités (Note 15)</b>				

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## État consolidé de la situation financière

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
<b>31 mars 2012</b>				
<b>Actif</b>				
<b>Court terme</b>				
Encaisse	126 340 \$	26 623 \$	15 925 \$	168 888 \$
Placements temporaires (Note 3)	381 000	-	-	381 000
Débiteurs (Note 4)	26 016	-	4 401	30 417
Frais payés d'avance	12 809	-	-	12 809
Placements échéant à court terme (Note 5)	-	28 348	50 293	78 641
	546 165	54 971	70 619	671 755
Avances de la Fiducie FBA, sans intérêt	48 235	-	(48 235)	-
Placements à long terme (Note 5)	-	67 848	610 771	678 619
Immobilisations corporelles (Note 6)	32 478	-	-	32 478
Actifs incorporels (Note 7)	42 979	-	-	42 979
	669 857 \$	122 819 \$	633 155 \$	1 425 831 \$
<b>Passif et actifs nets</b>				
<b>Court terme</b>				
Créditeurs (Note 9)	322 410 \$	100 000 \$	163 604 \$	586 014 \$
Billet à demande (Note 10)	50 000	-	(50 000)	-
Portion à court terme des prêts à terme (Note 10)	18 551	-	(14 286)	4 265
Cotisations reportées	630 674	-	-	630 674
	1 021 635	100 000	99 318	1 220 953
Prêts à terme (Note 10)	21 428	-	(21 428)	-
	1 043 063	100 000	77 890	1 220 953
<b>Actifs nets</b>				
Non affectés	(373 206)	-	-	(373 206)
Affectés	-	22 819	555 265	578 084
	(373 206)	22 819	555 265	204 878
	669 857 \$	122 819 \$	633 155 \$	1 425 831 \$
<b>Éventualités (Note 15)</b>				

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé de la situation financière

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
<b>1<sup>er</sup> avril 2011</b>				
<b>Actif</b>				
<b>Court terme</b>				
Encaisse	704 399 \$	- \$	11 280 \$	715 679 \$
Débiteurs	34 411	-	6 764	41 175
Frais payés d'avance	11 764	-	-	11 764
Placements échéant à court terme	-	26 318	36 003	62 321
	750 574	26 318	54 047	830 939
Avances de la Fiducie FBA, sans intérêt	109 169	-	(109 169)	-
Placements à long terme	-	96 181	627 292	723 473
Immobilisations corporelles	32 463	-	-	32 463
Actifs incorporels	81 724	-	-	81 724
	973 930 \$	122 499 \$	572 170 \$	1 668 599 \$
<b>Passif et actifs nets</b>				
<b>Court terme</b>				
Créditeurs	365 985 \$	- \$	- \$	365 985 \$
Billet à demande	50 000	-	(50 000)	-
Portion à court terme des prêts à terme	109 520	-	(64 286)	45 234
Cotisations reportées	631 419	-	-	631 419
	1 156 924	-	(114 286)	1 042 638
Prêts à terme	44 184	-	(35 714)	8 470
	1 201 108	-	(150 000)	1 051 108
<b>Actifs nets</b>				
Non affectés	(227 178)	-	-	(227 178)
Affectés	-	122 499	722 170	844 669
	(227 178)	122 499	722 170	617 491
	973 930 \$	122 499 \$	572 170 \$	1 668 599 \$

## Éventualités (Note 15)

Au nom du Conseil



Chantal Dalpé, Administrateur  
Présidente



Louise Rochette, Administrateur  
Trésorière

# États consolidés des résultats pour les exercices terminés

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total 2013	Total 2012
<b>Pour les exercices terminés le 31 mars</b>					
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	799 706 \$	105 150 \$	- \$	904 856 \$	785 490 \$
Cotisations spéciales multidisciplinaires	18 509	-	-	18 509	17 340
Commandites et ristournes	32 886	-	-	32 886	49 440
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	2 390	7 616	35 861	45 867	23 590
Inscriptions aux activités de formation continue	260 962	-	-	260 962	115 556
Droit d'admission	29 019	-	-	29 019	16 430
Autres revenus	39 170	-	12 764	51 934	7 753
Vente de matériel didactique	780	-	-	780	-
Publicité	8 309	-	-	8 309	964
Amendes	31 132	-	-	31 132	25 619
Subventions	6 338	-	-	6 338	28 716
Compensation	(20 503)	-	(12 834)	(33 337)	-
	1 208 698	112 766	35 791	1 357 255	1 070 898
<b>Charges (Annexe)</b>					
Salaires et avantages sociaux	545 718	11 892	-	557 610	567 719
Honoraires					
Professionnels	88 290	-	56 602	144 892	287 173
Consultants	56 296	-	-	56 296	105 638
Inspecteurs	7 950	-	-	7 950	11 150
Déplacement et hébergement	25 887	-	-	25 887	16 066
Réunions et représentation	51 783	-	1 407	53 190	33 476
Événements	60 427	-	-	60 427	67 757
Formation du personnel et des inspecteurs	6 851	-	-	6 851	7 721
Cotisation et abonnements	9 344	-	-	9 344	4 755
Fournitures de bureau	8 191	-	-	8 191	8 711
Poste et messagerie	9 590	-	-	9 590	6 097
Télécommunications	11 098	-	-	11 098	11 451
Impression et reproduction	10 492	-	-	10 492	9 015
Charges locatives	101 753	-	-	101 753	97 803
Assurances	7 978	-	2 354	10 332	8 215
Réseau, location et entretien d'équipements	22 679	-	-	22 679	34 148
Intérêts et frais bancaires	35 052	3 627	(37 661)	1 018	40 497
Amortissement des immobilisations corporelles	15 524	-	-	15 524	14 975
Amortissement des actifs incorporels	35 917	-	-	35 917	38 745
Charges d'indemnisation	-	-	-	-	100 000
Mauvaises créances	9 301	-	-	9 301	-
	1 120 121	15 519	22 702	1 158 342	1 471 112

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés des résultats pour les exercices terminés

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total 2013	Total 2012
Insuffisance des produits par rapport au charges avant les éléments suivants	88 577	97 247	13 089	198 913	(400 214)
Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements	-	(4 527)	6 252	1 725	(138)
(Perte) gain non réalisé(e) sur la variation de la juste valeur des placements	-	-	38 222	38 222	(12 261)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	88 577 \$	92 720 \$	57 563 \$	238 860 \$	(412 613) \$

## États consolidés de l'évolution des actifs nets

	Fonds d'administration non affectés	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012				
Solde, au 1 <sup>er</sup> avril 2011	(227 178) \$	122 499 \$	722 170 \$	617 491 \$
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2012	(146 028)	(99 680)	(166 905)	(412 613)
Solde, au 31 mars 2012	(373 206)	22 819	555 265	204 878
Excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2013	88 577	92 720	57 563	238 860
Solde, au 31 mars 2013	(284 629) \$	115 539 \$	612 828 \$	443 738 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 mars	2013	2012
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	238 860 \$	(412 613)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 524	14 975
Amortissement des actifs incorporels	35 917	38 745
Perte (gain) non réalisé (e) sur la variation de la juste valeur des placements	(38 222)	12 261
Gain réalisé sur cession de placements	(1 725)	138
Intérêts et dividendes réinvestis fonds d'indemnisation	-	(3 542)
	250 354	(350 036)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 12)	(333 680)	228 997
	(83 326)	(121 039)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(10 492)	(385 321)
Produit de cession de placements	-	23 998
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(14 990)
Acquisition d'actifs incorporels	(3 000)	-
	(13 492)	(376 313)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité de financement</b>		
Versement sur le prêt à terme	(4 265)	(49 439)
<b>Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	(101 083)	(546 791)
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	168 888	715 679
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	67 805 \$	168 888 \$

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## I. Principales méthodes comptables

### A) Statut et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions* du Québec c.C 26 et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 15). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

### B) Règle comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### C) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

#### Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

#### Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

#### Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

### D) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

### E) Cotisations et produits perçus d'avance

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

### F) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## I. Principales méthodes comptables (suite)

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	dégressif	20 %
Ordinateurs	dégressif	20 %
Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009	linéaire	4 ans
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

### G) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Site Internet et logiciels	linéaire	4 ans

### H) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

### I) Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les placements à long terme sont évalués à la juste valeur et se composent des obligations, des actions et de la fiducie de revenus.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus, et les prêts à terme.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de la valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

### J) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## K) Actifs à long terme

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour déterminer si une dépréciation s'est produite, on compare la valeur comptable d'un actif avec le flux de trésorerie futur et non actualisé qui devrait résulter de son utilisation, plus sa valeur résiduelle. S'il est déterminé que l'actif a subi une perte de valeur, le montant de la dépréciation constatée correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

## 2. Première application

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, l'Ordre a adopté les dispositions du nouveau référentiel comptable, soit les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui sont stipulées à la Partie III du *Manuel de l'ICCA-Comptabilité*. Il s'agit des premiers états financiers que l'organisme prépare conformément à ce référentiel; les dispositions transitoires contenues dans le chapitre 1501, *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*, ont été appliquées. Le chapitre 1501 exige l'application rétrospective des normes comptables ainsi que de certaines exemptions optionnelles et exceptions obligatoires. Les méthodes comptables énoncées à la Note 1 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives figurant aux présents états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012 et d'un état de la situation financière d'ouverture conforme aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 1<sup>er</sup> avril 2011.

L'Ordre a publié ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada prescrits par la partie V, « Normes comptables prébasculément », du *Manuel de l'ICCA-Comptabilité*.

L'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif n'a pas donné lieu à des ajustements des montants présentés antérieurement aux actifs, aux passifs, aux actifs nets, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie de l'Ordre.

L'Ordre s'est prévalu des exemptions suivantes à la date de la transition aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif :

### Instruments financiers

L'Ordre a désigné tous ses placements à long terme comme faisant partie de la catégorie des éléments comptabilisés à la juste valeur.

### Opérations entre apparentés

L'Ordre a choisi de ne pas retraiter les actifs ou les passifs liés aux opérations avec des apparentés lorsqu'une telle transaction survient avant la date de basculement aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Estimations

L'Ordre comptabilise les estimations qui reflètent les conditions existantes à la date de l'état de la situation financière d'ouverture.

## 3. Placements temporaires

	2013	2012
<b>Fonds d'administration générale</b>		
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1 %, échéant entre le 22 janvier 2014 et le 26 mars 2014 (2012; taux d'intérêt de 1 %, échéant entre le 13 mars 2013 et le 1 <sup>er</sup> avril 2013)	540 000 \$	381 000 \$

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 4. Débiteurs

	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total 2013	Total 2012
Comptes clients	11 145 \$	- \$	11 145 \$	943 \$
Intérêts et dividendes	-	4 009	4 009	4 401
Autres courus	66 444	-	66 444	25 073
	77 589 \$	4 009 \$	81 598 \$	30 417 \$

## 5. Placements à long terme

	2013	2012
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Obligation portant intérêt à un taux d'intérêt de 4,335 %, échéant en 2012 (coût : 27 795 \$)	- \$	28 348 \$
Fonds mutuels (coût : 123 700 \$) (2012-77 096 \$)	115 928	67 848
	115 928	96 196
Portion échéant à court terme	-	(28 348)
	115 928 \$	67 848 \$
	2013	2012
<b>Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires</b>		
Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 5 % échéant de 2013 à 2020 (2012-taux d'intérêt variant de 3 % à 8,5 % échéant de 2012 à 2019 (coût : 275 250 \$) (2012-381 091 \$)	291 856 \$	398 850 \$
Actions (coût : 151 743 \$; 2012-252 332 \$)	217 834	189 704
Fiducie de revenu (coût : 54 348 \$; 2012-14 435 \$)	23 080	72 510
	532 770	661 064
Moins : portion échéant à court terme	(25 704)	(50 293)
	507 066 \$	610 771 \$

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 6. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
Améliorations locatives	61 673 \$	53 476 \$	61 673 \$	51 361 \$
Mobilier de bureau	136 136	132 950	136 136	132 154
Ordinateurs	258 056	252 484	258 056	239 872
	<u>455 865 \$</u>	<u>438 910 \$</u>	<u>455 865 \$</u>	<u>423 387 \$</u>
Valeur nette		<u>16 955 \$</u>		<u>32 478 \$</u>

## 7. Actifs incorporels

	2013		2012	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
Logiciels pour gestion du tableau des membres	132 604 \$	122 542 \$	129 604 \$	89 797 \$
Site Internet	25 377	25 377	25 377	22 205
	<u>157 981 \$</u>	<u>147 919 \$</u>	<u>154 981 \$</u>	<u>112 002 \$</u>
Valeur nette		<u>10 062 \$</u>		<u>42 979 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait une acquisition de logiciels de 3 000 \$ (2012-Nil \$).

## 8. Marge de crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 20 000 \$ en tout temps, et de 100 000 \$ entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars inclusivement, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 3,45% et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2013, la marge n'est pas utilisée (2012-néant \$).

## 9. Créiteurs

	2013	2012
Fournisseurs et charges courues	123 247 \$	386 736 \$
Taxes à la consommation	75 839	84 899
Assurance responsabilité professionnelle	50 794	63 656
Salaires et vacances à payer	83 845	50 723
	<u>333 725 \$</u>	<u>586 014 \$</u>

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 10. Billet à demande et prêts à terme

	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total 2013	Total 2012
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en août 2005, portant intérêt au taux de rendement annuel du portefeuille de la Fiducie remboursable dans les 90 jours suivant la demande de la Fiducie.	50 000 \$	(50 000)\$	- \$	- \$
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en avril 2015.	21 428	(21 428)	-	-
L'Ordre a contracté un prêt de 178 500 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de 7,51 %, remboursable par mensualités de 4 316 \$, capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière de 295 000 \$ sur l'universalité des actifs, échéant en mai 2012.	-	-	-	4 265
	71 428	(71 428)	-	4 265
Portion à court terme des prêts à terme.	(7 143)	7 143		(4 265)
	64 285 \$	(64 285)\$	- \$	- \$

Les versements en capital requis au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2014	7 143 \$
2015	7 143
2016	7 142
	<u>21 428 \$</u>

## II. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2013, les engagements contractuels en vertu des contrats de services échéant à différentes dates jusqu'en 2018, s'établissent à 385 234 \$ pour les cinq prochains exercices. Les engagements annuels des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	136 747 \$
2015	142 674
2016	89 060
2017	15 286
2018	1 467
	<u>385 234 \$</u>

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 12. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2013	2012
(Augmentation) diminution des débiteurs	(51 181)\$	10 758 \$
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	1 128	(1 045)
(Diminution) augmentation des créditeurs	(252 289)	220 029
Diminution des cotisations reportées	(31 338)	(745)
	(333 680)\$	228 997 \$

## 13. Gestion du risque financier

### Politique de gestion des risques

#### Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition-cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque rendement.

#### Répartition-cible des actifs

Obligations	maximum de 50 %
Actions canadiennes	approximativement 30 %
Actions américaines	approximativement 5 %
Croissance	approximativement 5 %
Fonds monétaire	approximativement 5 %
Encaisse	5 %

#### Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 \$ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

#### Portefeuille de référence

Obligations canadiennes - court terme	10 %
Obligations canadiennes - long terme	40 %
Fonds d'investissement en obligations	20 %
Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes	15 %
Fonds d'investissement garantis en actions étrangères	15 %

#### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit. L'Ordre minimise les risques de crédit liés à la trésorerie et ses placements à court terme par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

#### Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Ordre est exposé principalement aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix.

# Notes complémentaires aux états financier consolidés

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

## 13. Gestion du risque financier (suite)

### *Risque de taux d'intérêt*

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujéti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

Le prêt à terme contracté auprès d'une institution financière porte intérêt à taux fixe. Les taux d'intérêts sur les prêts à terme conclus entre l'Ordre et la Fiducie sont fonction du rendement de portefeuille de placements de la Fiducie. En conséquence, les risques de taux d'intérêt auxquels l'Ordre est exposé sur ses prêts à terme sont minimes.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

### *Autre risque de prix*

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Aucune modification n'a été apportée à la stratégie globale de gestion du risque depuis l'exercice précédent.

## 14. Organisme contrôlé

L'Ordre contrôle la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires en ce qu'il nomme deux des fiduciaires, que son président est d'office un fiduciaire, que trois des fiduciaires doivent être des anciens présidents de l'Ordre qui sont des membres du Conseil des Gouverneurs et nommés par les anciens présidents de l'Ordre; tous les fiduciaires doivent être membres de l'Ordre. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre et les états financiers de la Fiducie sont consolidés.

La transaction ci-dessous a été éliminée lors de la consolidation :

Au cours de l'exercice, la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires a versé néant \$ (2012-8 500 \$) en honoraires de gestion au Fonds d'administration générale.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

## 15. Éventualités

Au cours de l'exercice précédent, une poursuite de 138 100 \$ a été intentée contre l'Ordre par un ancien employé pour une réclamation portant sur des dommages suite à une allégation de son congédiement. L'Ordre conteste cette réclamation qui, de son avis, est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires ainsi que l'Ordre ont entrepris des démarches pour modifier l'acte de la Fiducie. Les points de vue sur le libellé final divergent et sont contestés de part et d'autre. Il en résulte des honoraires professionnels significatifs. Le dossier suit son cours et n'est pas réglé en date du rapport de l'auditeur.

## 16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

## Annexe consolidée des renseignements supplémentaires

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total 2013	Total 2012
<b>Pour les exercices terminés le 31 mars</b>					
<b>Charge par activité</b>					
Admission et tableau des membres	66 619 \$	- \$	- \$	66 619 \$	48 025 \$
Inspection professionnelle	38 030	-	-	38 030	34 861
Formation continue obligatoire	267 696	-	-	267 696	192 722
Bureau du Syndic	57 681	-	-	57 681	90 243
Conseil de discipline	80 994	-	-	80 994	11 671
Communications et affaires publiques	65 014	-	-	65 014	71 469
Autres activités	544 087	15 519	22 702	582 308	1 022 121
	1 120 121 \$	15 519 \$	22 702 \$	1 158 342 \$	1 471 112 \$

Production  
Direction générale  
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Graphisme et impression  
PréciGrafik

Publié par :  
Ordre des administrateurs agréés du Québec  
910, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : (514) 499-0880 ou 1 800 465-0880  
Télécopieur : (514) 499-0892  
[www.adma.qc.ca](http://www.adma.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2014  
ISBN 978-2-923427-09-6 (2<sup>e</sup> édition - Février 2014)  
ISBN 978-2-923427-07-2 (1<sup>ère</sup> édition - septembre 2013)